



TERRITOIRE D'ENERGIE LOT-ET-GARONNE
26, RUE DIDEROT – 47031 AGEN CEDEX
☎ 05. 53. 77. 65. 00 – Fax: 05. 53. 77. 72. 78

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 2023-120-AGDP

Objet : Prolongation supplémentaire de la location d'un poste de transformation dans le cadre de travaux sur la commune de Montesquieu

Nomenclature : 1.1 Marchés publics

Nous, Jean-Marc CAUSSE, Président de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article « L5211-10 »,

VU, la Délibération du Comité Syndical en date du 27 juillet 2020, déposée en Préfecture le 29 juillet 2020, donnant certaines délégations au Président,

VU, l'article 1^{er}, 4^{ème} alinéa de cette Délibération, relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables jusqu'à 39 999 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU, l'article « R.2122-8 » du Code de la Commande Publique,

VU, la décision du Président n°2022-339-AGDP en date du 7 décembre 2022, portant sur la location d'un poste de transformation dans le cadre de travaux d'électrification sur la commune de Montesquieu, à la ZAC d'Habitations, jusqu'au 19 février 2023,

VU, la décision du Président n°2023-011-AGDP en date du 25 janvier 2023, portant sur la prolongation de la location du poste de transformation pour une durée d'un mois, soit jusqu'au 20 mars 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger à nouveau la location de ce poste de transformation (cabine de chantier provisoire), pour une durée de 3 mois à compter du 20 mars 2023,

VU, le devis présenté par l'entreprise EPSYS,

DÉCIDONS

ARTICLE 1 :

En application de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, il est décidé de passer un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables, portant sur la prolongation de la location d'un poste de transformation dans le cadre de travaux sur la commune de Montesquieu, avec l'entreprise EPSYS, sise Zone Industrielle rue Claude Bernard – 41800 Montoire-sur-le-Loir, pour une durée de 3 mois à compter du 20 mars 2023.

AR Prefecture

047-254701824-20230327-2023_120_AGDP-DE
Reçu le 29/03/2023

ARTICLE 2 :

Le montant total de cette prestation s'élève à 3 795 € HT.

ARTICLE 3 :

Cette dépense est prévue au budget 2023.

A AGEN, le 27 mars 2023



LE PRÉSIDENT,

Jean-Marc CAUSSE